

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878 Date d'émission: 17-5-2018 Date de révision: 1-12-2022 Remplace la version de: 27-9-2022 Version: 1.4

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

## 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : Emperol 5W-50
Code du produit : 01.40.25

Groupe de produits : Produit commercial

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle, Utilisation par les consommateurs

Utilisation de la substance/mélange : Huile moteur Fonction ou catégorie d'utilisation : Lubrifiants et additifs

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Kroon Oil BV B.V.
Dollegoorweg, 15
NL- 7602 EC Almelo
Pays-Bas
T 0031 (0)546 81 81 65
vib@kroon-oil.nl

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussels	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Antipoison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussels	+352 8002 5500	Numéro gratuit avec accès 24/24 et 7/7. Des experts répondent à toutes les questions urgentes sur des produits dangereux en français ou en allemand

FR (français)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non- urgents: +41 44 251 66 66

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH208 - Contient Sels de calcium des dérivés monoalkylés C20-24 ramifiés de l'acide

> méthylebenzosulfonique. Peut produire une réaction allergique. EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

## 2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Composant	
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (64742-55-8)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-56-9)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1. Substances

Non applicable

## 3.2. Mélanges

Remarques : Huile minérale hautement raffinée et additifs.

FR (français) 2/14

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (Note L)	N° CAS: 64742-54-7 N° CE: 265-157-1 N° Index: 649-467-00-8 N° REACH: 01-2119484627- 25	25 – 50	Asp. Tox. 1, H304
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (FR) (Note L)	N° CAS: 64742-55-8 N° CE: 265-158-7 N° Index: 649-468-00-3 N° REACH: 01-2119487077- 29	1 – 5	Asp. Tox. 1, H304
Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant (Note L)	N° CAS: 64741-89-5 N° CE: 265-091-3 N° Index: 649-455-00-2 N° REACH: 01-2119487067- 30	1 – 5	Asp. Tox. 1, H304
Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires (Note L)	N° CAS: 64742-56-9 N° CE: 265-159-2 N° Index: 649-469-00-9 N° REACH: 01-2119480132-	0,1 – 2,5	Asp. Tox. 1, H304
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (Note L)	N° CAS: 64742-65-0 N° CE: 265-169-7 N° Index: 649-474-00-6 N° REACH: 01-2119471299- 27	0,1 – 2,5	Asp. Tox. 1, H304
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(sec-Bu and 1,3-dimethylbutyl) esters, zinc salts	N° CAS: 68784-31-6 N° CE: 272-238-5 N° REACH: 01-2119657973- 23	0,3 – 2,5	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411
Reaction products of Benzeneamine, N-phenyl- with nonene (branched)	N° CAS: 36878-20-3 N° CE: 253-249-4 N° REACH: 01-2119488911- 28	0,3 – 2,5	Aquatic Chronic 4, H413
Sels de calcium des dérivés monoalkylés C20-24 ramifiés de l'acide méthylebenzosulfonique	N° CAS: 722503-68-6 N° CE: 682-816-2	0,1 – 1	Skin Sens. 1B, H317

Limites de concentration spécifiques:		
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(sec-Bu and 1,3-dimethylbutyl) esters, zinc salts	N° CAS: 68784-31-6 N° CE: 272-238-5 N° REACH: 01-2119657973- 23	( 10 ≤C < 100) Eye Dam. 1, H318 ( 10 ≤C < 100) Eye Irrit. 2, H319
Sels de calcium des dérivés monoalkylés C20-24 ramifiés de l'acide méthylebenzosulfonique	N° CAS: 722503-68-6 N° CE: 682-816-2	( 2 ≤C < 100) Skin Sens. 1B, H317

Remarques

 L'huile minérale hautement raffinée contient moins de 3 % m/m d'extrait de DMSO, conformément à la norme IP346.

Note L : La classification comme cancérogène peut ne pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 3 % d'extrait de diméthyl sulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346 «Détermination de substances aromatiques polycycliques dans les huiles de base lubrifiantes inutilisées et les coupes pétrolières sans asphaltène — méthode de l'indice de réfraction de l'extraction de diméthyl-sulfoxyde», Institute of Petroleum de Londres. La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole, visées dans la troisième partie.

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1. Description des mesures de premiers secours

: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut Premiers soins après inhalation

confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide combustible.

Produits de décomposition dangereux en cas

d'incendie

Dégagement possible de fumées toxiques. La combustion incomplète libère du monoxyde

de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection

respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence Ventiler la zone de déversement.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se

reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Autres informations Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

1-12-2022 (Date de révision) FR (français) 4/14

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans

danger

Mesures d'hygiène

: Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de

manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Conserver dans un endroit frais

et bien ventilé à l'écart de la chaleur.

0 - 40 °C Température de stockage

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

#### **Emperol 5W-50**

#### UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)

Valeurs limites d'exposition pour les substances pouvant se former lors de la manipulation de ce produit. En cas de formation de brouillards ou d'aérosols la valeur suivante est recommandée

5 mg/m3 - ACGIH TLV (fraction inhalable).

## Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-56-9)

#### UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)

**IOEL TWA** 

#### Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (64742-55-8)

## France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

VME (OEL TWA) 1200 mg/m<sup>3</sup>

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

## 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

## Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

1-12-2022 (Date de révision) FR (français) 5/14

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

#### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:







#### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

#### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Protection oculaire			
Туре	Champ d'application	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité	Gouttelettes	limpide	EN 166

#### 8.2.2.2. Protection de la peau

#### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

#### Protection des mains:

Gants de protection

Protection des mains					
Туре	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants réutilisables	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	≥0.35		EN ISO 374

## Autres protecteurs de la peau

#### Vêtements de protection - sélection du matériau:

Porter un vêtement de protection approprié

#### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

### Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

#### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

## Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide Couleur : brun.

Odeur : caractéristique. Seuil olfactif : Pas disponible : Non applicable Point de fusion

Point de congélation : -39 °C - ASTM D5950 (point d'écoulement)

Point d'ébullition : Pas disponible Inflammabilité : Non applicable

Propriétés explosives : Ne présente pas de danger particulier d'incendie ou d'explosion.

Limites d'explosivité : Pas disponible Limite inférieure d'explosion : Pas disponible

1-12-2022 (Date de révision) FR (français) 6/14

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Limite supérieure d'explosion : Pas disponible

Point d'éclair : 223 °C - ASTM D92 (COC)

Température d'auto-inflammation : Pas disponible Température de décomposition : Pas disponible pH : Pas disponible

Viscosité, cinématique : 100,9 mm²/s (40 °C) - ASTM D7279 Solubilité : Eau: Insoluble / Peu miscible

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : Pas disponible Pression de vapeur : Pas disponible Pression de vapeur à 50°C : Pas disponible

Densité : 0,856 kg/l (15 °C) - ASTM D4052

Densité relative : Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C : Pas disponible
Caractéristiques d'une particule : Non applicable

#### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en COV : 0 %

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi. Réagit violemment avec les oxydants (forts).

## 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

#### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)	
DL50 orale rat > 5000 mg/kg	
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 5,53 mg/l/4h

1-12-2022 (Date de révision) FR (français) 7/14

<sup>1-12-2022 (</sup>Date de révision) 1-12-2022 (Date d'impression)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

5				
Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-56-9)				
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg			
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg			
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	5,53 mg/l/4h			
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), dépa	araffinés au solvant (64742-65-0)			
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral			
	Toxicity), Guideline: OECD Guideline 420 (Acute Oral Toxicity - Fixed Dose Method)			
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydr	otraités (64742-55-8)			
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg			
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg			
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	5,53 mg/l/4h			
Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffir	nés au solvant (64741-89-5)			
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity), Guideline: OECD Guideline 420 (Acute Oral Toxicity - Fixed Dose Method)			
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel			
CL50 Inhalation - Rat	> 5000 mg/m³			
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(sec-	Bu and 1,3-dimethylbutyl) esters, zinc salts (68784-31-6)			
DL50 orale rat	2900 mg/kg			
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)			
Reaction products of Benzeneamine, N-pher	nyl- with nonene (branched) (36878-20-3)			
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity), Remarks on results: other:			
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (méthode OCDE 402)			
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non classé			
Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-56-9)				
рН	7			
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(sec-	Bu and 1,3-dimethylbutyl) esters, zinc salts (68784-31-6)			
pH	≈ 7 Temp.: 25 °C Concentration: (≈)0,00116 other: Remarks on result: 'other:'			
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non classé (La détermination du risque d'irritation oculaire est basée sur l'évaluation de données disponibles sur des produits similaires. Ces données montrent qu'un composant du produit a un effet antagoniste sur (ou réduit la gravité de) l'irritation oculaire causée par le ZnDTP.)			
Distillats paraffiniques légers (pétrole), dépa	raffinés au solvant (64742-56-9)			
рН	7			
Phosphorodithioic acid, mixed 0,0-bis(sec-	Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(sec-Bu and 1,3-dimethylbutyl) esters, zinc salts (68784-31-6)			
рН	≈ 7 Temp.: 25 °C Concentration: (≈)0,00116 other: Remarks on result: 'other:'			
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classé			
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé			
Cancérogénicité	Non classé			
Toxicité pour la reproduction	Non classé			
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Non classé			

1-12-2022 (Date de révision) 1-12-2022 (Date d'impression) FR (français) 8/14

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé (STOT) (exposition répétée)

(STOT) (exposition répétée)			
Distillats paraffiniques légers (pétrole), dépar	affinés au solvant (64742-56-9)		
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	125 mg/kg de poids corporel/jour		
NOAEL (subchronique, oral, animal/mâle, 90 jours)	≥ 2000 mg/kg de poids corporel		
NOAEL (subchronique, oral, animal/femelle, 90 jours)	≥ 2000 mg/kg de poids corporel		
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), dépar	affinés au solvant (64742-65-0)		
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	125 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)		
NOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	≈ 1000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 410 (Repeated Dose Dermal Toxicity: 21/28-Day Study)		
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydro	traités (64742-55-8)		
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	125 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)		
Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffiné	és au solvant (64741-89-5)		
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	125 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)		
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(sec-B	u and 1,3-dimethylbutyl) esters, zinc salts (68784-31-6)		
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	125 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity Study in Rodents)		
Danger par aspiration :	Non classé		
Emperol 5W-50			
Viscosité, cinématique	100,9 mm²/s (40 °C) - ASTM D7279		
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydro	traités (64742-54-7)		
Viscosité, cinématique	< 20,5 mm²/s		
Hydrocarbure aliphatique, alicyclique ou aromatique	Oui		
Distillats paraffiniques légers (pétrole), dépar	affinés au solvant (64742-56-9)		
Viscosité, cinématique	< 20,5 mm²/s		
Hydrocarbure aliphatique, alicyclique ou aromatique	Oui		
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), dépar	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-65-0)		
Viscosité, cinématique	< 20,5 mm <sup>2</sup> /s @40°C		
Hydrocarbure aliphatique, alicyclique ou aromatique	Oui		
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydro	traités (64742-55-8)		
Viscosité, cinématique	< 20,5 mm²/s		
Hydrocarbure aliphatique, alicyclique ou aromatique	Oui		
Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant (64741-89-5)			
Viscosité, cinématique	< 20,5 mm <sup>2</sup> /s (40 °C) - ASTM D7279		
Hydrocarbure aliphatique, alicyclique ou aromatique	Oui		

FR (français)

## 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

1-12-2022 (Date de révision) 1-12-2022 (Date d'impression)

9/14

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne

provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme

(aiguë)

Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme

(chronique)

: Non classé

Non rapidement dégradable

Non rapidement degradable		
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)		
CL50 - Poisson [1]	> 100 mg/l (Pimephales promelas, 96h) (méthode OCDE 203)	
CE50 - Crustacés [1]	> 10000 mg/l (Gammarus pulex, 48h) (méthode OCDE 202)	
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l	
NOEC (aigu)	≥ 100 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata, 72h) (méthode OCDE 201)	
NOEC chronique crustacé	10 mg/l (Daphnia magna, 21d) (méthode OCDE 211)	
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydro	otraités (64742-55-8)	
CL50 - Poisson [1]	> 100 mg/l 96h	
CE50 - Crustacés [1]	> 10000 mg/l	
CE50 72h - Algues [1]	≥ 100 mg/l	
NOEC chronique crustacé	10 mg/l 21d	
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(sec-Bu and 1,3-dimethylbutyl) esters, zinc salts (68784-31-6)		
CL50 - Poisson [1]	46 mg/l Test organisms (species): Cyprinodon variegatus	
CE50 - Crustacés [1]	75 mg/l (48h, Daphnia magna)	
CE50 72h - Algues [1]	240 mg/l (72h, Scenedesmus subspicatus)	
NOEC chronique crustacé	0,8 mg/l (21d)	
Reaction products of Benzeneamine, N-phenyl- with nonene (branched) (36878-20-3)		
CL50 - Poisson [1]	> 100 mg/l Brachydanio rerio (poisson zèbre)	
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna	
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l	
NOEC chronique crustacé	> 10 mg/l	
NOEC chronique algues	> 10 mg/l	

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)		
Biodégradation	31 % (28d) (méthode OCDE 301F)	
Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-56-9)		
Persistance et dégradabilité	Potentiellement biodégradable.	
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (64742-55-8)		
Persistance et dégradabilité	Non établi.	
Biodégradation	31 % (méthode OCDE 301F)	

1-12-2022 (Date de révision) 1-12-2022 (Date d'impression) FR (français) 10/14

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Reaction products of Benzeneamine, N-phenyl- with nonene (branched) (36878-20-3)	
Biodégradation	1 % (test concentration 20,1 mg/l)

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.0.1 Oterritor de Diodectarialitation		
Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-56-9)		
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) > 3		
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (64742-55-8)		
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	> 6	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.	

## 12.4. Mobilité dans le sol

Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-56-9)	
Ecologie - sol	Insoluble dans l'eau.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
` '	L'évaluation des caractères persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) et des caractères très persistants et très bioaccumulables (vPvB) n'est pas concluante pour cette substance qui n'est donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Eliminer le contenu/récipient

conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour le traitement du : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. produit/emballage

Code catalogue européen des déchets (CED) : 13 02 05\* - huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base

minérale

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID	
14.1. Numéro ONU ou n	14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
Non applicable	e Non applicable Non applicable Non applicable Non applicable		Non applicable		
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU					
Non applicable	Non applicable	Non applicable Non applicable Non applica		Non applicable	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport					
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	

1-12-2022 (Date de révision) FR (français) 11/14

<sup>1-12-2022 (</sup>Date d'impression)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable Non applicable Non applicable		Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non applicable

#### **Transport maritime**

Non applicable

### Transport aérien

Non applicable

#### Transport par voie fluviale

Non applicable

#### **Transport ferroviaire**

Non applicable

## 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

#### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)		
Code de référence	rence Applicable sur	
3(b)	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	

## Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

## Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

#### Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

1-12-2022 (Date de révision) FR (français) 12/14

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

#### Directive COV (2004/42/CE, composés organiques volatils)

Teneur en COV : 0 %

## Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

#### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) figurant sur la liste des précurseurs de drogues (règlement CE 273/2004 sur les précurseurs de drogues)

#### 15.1.2. Directives nationales

#### **Suisse**

Classe de stockage (LK) : LK 10/12 - Liquides

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

#### Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange:

Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
3	Composition/informations sur les composants	Modifié	
9.1	Densité	Modifié	

Abréviations et acronymes:			
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures		
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route		
ETA	Estimation de la toxicité aiguë		
FBC	Facteur de bioconcentration		
VLB	Valeur limite biologique		
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)		
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)		
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum		
DNEL	Dose dérivée sans effet		
N° CE	Numéro de la Communauté européenne		
CE50	Concentration médiane effective		
EN	Norme européenne		
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer		
IATA	Association internationale du transport aérien		
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses		
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)		
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)		
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé		
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé		

1-12-2022 (Date de révision)

13/14 FR (français)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Abréviations et acronymes:		
NOAEL	Dose sans effet nocif observé	
NOEC	Concentration sans effet observé	
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques	
VLE	Limite d'exposition professionnelle	
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique	
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet	
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer	
FDS	Fiche de Données de Sécurité	
STP	Station d'épuration	
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)	
TLM	Tolérance limite médiane	
COV	Composés organiques volatiles	
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service	
N.S.A.	Non spécifié ailleurs	
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable	
ED	Propriétés perturbant le système endocrinien	

Texte intégral des phrases H et EUH:		
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2	
Aquatic Chronic 4	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 4	
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1	
EUH208	Contient Sels de calcium des dérivés monoalkylés C20-24 ramifiés de l'acide méthylebenzosulfonique. Peut produire une réaction allergique.	
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.	
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.	
H318	Provoque de graves lésions des yeux.	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.	
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B	

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

FR (français)

14/14